



Agir
pour le
logement



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 septembre 2026,

La FNAIM et la Fondation pour la Recherche Médicale s'associent pour faire de chaque transaction immobilière un soutien à la recherche

- *À l'occasion de ses 80 ans, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) a signé avec la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) une convention de mécénat nationale. Les agences immobilières adhérentes qui s'y engagent reverseront 30 € à la FRM pour chaque vente réalisée et 5 € pour chaque location conclue.*
- *Généralisée à l'ensemble du territoire après une première expérimentation menée par la Chambre FNAIM de l'Hérault, cette opération solidaire mobilise le réseau des professionnels de l'immobilier au service du financement de la recherche médicale.*



Maxime Molina, Président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, et Loïc Cantin, Président de la FNAIM – Crédit FNAIM

Un engagement commun au service de la recherche médicale

La Fédération a souhaité marquer son 80^{ème} anniversaire par un engagement d'intérêt général, en mobilisant la première force du réseau : le maillage territorial de ses adhérents et leur relation quotidienne avec les Français.

Elle s'associe pour cela à la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM), premier financeur sans but lucratif de la recherche médicale publique en France. Depuis près de 80 ans, la FRM soutient la recherche dans toutes les disciplines et sur toutes les pathologies : cancers, maladies cardiovasculaires, maladies neurologiques et psychiatriques, maladies infectieuses... Chaque année, elle sélectionne et finance en moyenne 1 200 projets d'excellence sur l'ensemble du territoire national.

Le partenariat s'appuie sur une première expérience de terrain : dès 2025, la Chambre FNAIM de l'Hérault avait engagé une démarche similaire avec le comité local de la Fondation pour la Recherche Médicale, permettant à ses agences adhérentes de soutenir la recherche à l'occasion de chaque transaction. La convention signée aujourd'hui généralise ce dispositif à l'échelle nationale.

Ce partenariat prolonge une conviction : le logement est un déterminant majeur de la santé. Premiers témoins, au quotidien et dans tous les territoires, de l'impact du cadre de vie sur la santé des Français, les professionnels de l'immobilier choisissent de soutenir la recherche médicale.

Un mécanisme simple, adossé à l'activité quotidienne des agences

Chaque agence adhérente de la FNAIM qui souhaite participer signe une convention directe avec la Fondation pour la Recherche Médicale et s'engage à reverser :

- 30 € pour chaque vente immobilière ou de fonds de commerce réalisée ;
- 5 € pour chaque location conclue, quel que soit le type de bail.

Les fonds sont ensuite affectés à des projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique de la Fondation pour la Recherche Médicale. À partir de 1 000 € de dons, une agence peut choisir d'orienter son soutien vers un domaine de recherche précis ou vers une pathologie en particulier.

Les clients des agences participantes sont eux aussi associés à la démarche : un flyer d'information assorti d'un coupon-réponse leur permettra de réaliser un don direct à la Fondation pour la Recherche Médicale.

Une mobilisation de l'ensemble du réseau

Pour accompagner ses adhérents, la FNAIM met gratuitement à leur disposition un kit de communication dématérialisé et assure la promotion de l'opération auprès de l'ensemble du réseau, via ses supports d'information, ses réseaux sociaux et les pages actualités de sa revue trimestrielle. Les Chambres départementales et régionales seront mobilisées pour organiser des rencontres locales et relayer l'initiative au plus près des territoires.

Un comité de suivi réunissant les deux partenaires se réunira tous les six mois pour évaluer la montée en puissance du dispositif.

« En 80 ans, la FNAIM a fait de la proximité sa marque de fabrique : nos adhérents sont présents dans chaque ville, chaque quartier, et accompagnent les Français aux moments clés de leur vie. Il était naturel que cet anniversaire soit l'occasion d'un engagement utile, au-delà de notre seul métier. Agir pour le logement, c'est déjà agir pour la santé des Français. »

Avec ce partenariat, nous voulions aller plus loin. Ainsi, chaque vente et chaque location signées dans une agence participante deviennent un soutien concret à la recherche médicale. C'est un geste simple, à la portée de tous nos adhérents, mais qui, additionné à l'échelle du réseau, peut faire une réelle différence. » se réjouit **Loïc CANTIN, président de la FNAIM**.

« Disposer d'un logement décent et de conditions de vie adaptées sont des éléments essentiels pour préserver sa santé et son bien-être. Parce que notre environnement de vie influence directement notre qualité de vie, le lien entre immobilier et santé est donc une évidence. En s'engageant aux côtés de la Fondation pour la Recherche Médicale, les professionnels de l'immobilier font le choix de transformer leur ancrage au cœur des territoires en un soutien concret à la recherche médicale. Ce partenariat illustre une conviction qui nous est chère : les avancées de la recherche naissent aussi de la mobilisation collective et de la capacité de chacun à agir à son échelle. Chaque vente, chaque location peut ainsi contribuer à faire progresser les connaissances, à mieux comprendre les maladies et, demain, à améliorer la vie des patients. Grâce à l'engagement des agences FNAIM participantes, ce sont des projets de recherche d'excellence qui pourront être soutenus partout en France. C'est cette chaîne de solidarité, du territoire jusqu'aux laboratoires, qui peut permettre d'accélérer les progrès de la médecine » souligne **Maxime Molina, Président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale**.

Chiffres clés :

- 30 € reversés à la FRM par vente immobilière ou de fonds de commerce ;
- 5 € reversés par location, tous types de baux ;
- 1 000 € : seuil à partir duquel une agence peut choisir le domaine de recherche financé ;
- Près de 10 000 adhérents FNAIM répartis sur l'ensemble du territoire ;
- 1 200 projets financés par la Fondation pour la Recherche Médicale en moyenne chaque année

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

À propos de la Fondation pour la Recherche Médicale

Créée en 1947, la Fondation pour la Recherche Médicale est le premier financeur sans but lucratif de la recherche médicale publique en France. Chaque année, la Fondation pour la Recherche Médicale sélectionne et soutient en moyenne 1200 projets d'excellence sur toutes les pathologies : cancers, maladies cardiovasculaires, maladies infectieuses, maladies neurologiques et psychiatriques...

Indépendante, elle agit grâce à la seule générosité de ses donateurs, testateurs, partenaires et philanthropes. Reconnue d'utilité publique et labellisée par le Don en Confiance, elle garantit une gestion rigoureuse et transparente des fonds qui lui sont confiés.

Plus d'informations : www.frm.org

CONTACTS PRESSE FNAIM

Galivel & Associés – Valentin EYNAC / Tiphane ROUAUD

01.41.05.02.02 / 06.03.62.45.34

galivel@galivel.com / www.galivel.com